

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 21 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le lundi vingt-et-un novembre, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 17 novembre 2016.

**Étaient présents :** MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, André RIETH, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Claire GUENVER, Pascal DAHURON, Jean-Claude MATHE, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absent excusé ayant donné procuration :** Mme Sophie HACQUARD à Mme Claire GUENVER, M. Jean-François DUPONT à M. Pascal DAHURON, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET, M. Stéphane GABUCCI à Mme Véronique BAUDRY.

**Absente :** Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD

Madame Gaëlle THOUVENIN a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h35**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19	Suffrages exprimés	18
Nombre de conseillers municipaux présents	14	Abstentions	0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	4	Contre l'adoption	0
Nombre de conseillers municipaux votants	18	Pour l'adoption	18

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

#### 0 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION POUR LES MARCHES PUBLICS

Les informations relatives aux décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation pour les marchés publics seront présentées en séance de Conseil municipal.

### FINANCES COMMUNALES

#### I – DECISION MODIFICATIVE N°4

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

**ADOpte** la Décision Modificative n° 4 au Budget 2016 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
014	73925	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	3 360,00 €				
022	22	Dépenses imprévues	-3 360,00 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 104 - Mairie</b>							
021	2183	Matériel de bureau et matériel informatique (écran ordinateur poste comptabilité)	120,00 €				
<b>Opération 132 - Cimetière</b>							
023	2312	Agencements et aménagements de terrains (puits et plaque granit)	580,00 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
021	2184	Mobilier (acquisition bancs 4 Chevaliers)	860,00 €				
020	20	Dépenses imprévues	-1 560,00 €				
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00 €</b>

## **II – CESSION A TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE AGRICOLE AU BENEFICE DE LA COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir à titre gratuit ou à l'euro symbolique, au bénéfice de la commune, les parcelles issues de la division de la parcelle initialement cadastrée Z n°1,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'acquisition du bien,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le service du Domaine pour évaluer la valeur vénale du bien acquis pour l'inscrire à l'inventaire des biens patrimoniaux de la commune.

## **III-A – CESSION DE LA PROPRIETE SITUEE 37 RUE VIVONNE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la proposition d'achat d'une partie de la parcelle cadastrée AA n°205, la « parcelle AA205 A »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AA n°205, la « parcelle AA205 A » sur le plan annexé à la présente délibération, propriété bâtie située 37 rue Vivonne, d'une superficie d'environ 700 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 150 000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- **DIT** que la recette liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au Budget Primitif auquel l'opération sera rattachée, en section d'investissement.

## **III-B – CESSION DE LA PROPRIETE SITUEE 37 RUE VIVONNE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la proposition d'achat d'une partie de la parcelle cadastrée AA n°205, la « parcelle AA205 B »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AA n°205, la « parcelle AA205 B » sur le plan annexé à la présente délibération, propriété située 37 rue Vivonne, d'une superficie d'environ 960 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 240 000 euros,
- **S'ENGAGE** à céder au même acquéreur, en 2019, la parcelle cadastrée AA n°206, propriété située 37 rue Vivonne, d'une superficie 682 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 163 200 euros,
- **S'ENGAGE** à ce que le démontage du hangar construit sur la parcelle cadastrée AA n°206 soit effectif, à ses frais, au plus tard le jour de la signature de l'acte de vente de ladite parcelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- **DIT** que les recettes liées à l'exécution de la présente délibération seront inscrites respectivement aux Budgets Primitifs auxquels chaque opération sera rattachée, en section d'investissement.

## **IV - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE BRIGADE VERTE DE L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION EN CHARENTE MARITIME POUR L'ANNEE 2017**

**Vu** le projet de convention de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une Brigade Verte par l'Association d'Insertion en Charente Maritime AI17 pour l'année 2017, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

## **V - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC**

**Vu** l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Établissements Publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable,

**Considérant** qu'il appartient à l'Etat de rémunérer ses agents, Etat qui ne cesse de se désengager auprès des communes,

**Considérant** que le Conseil pourra modifier à tout moment ladite indemnité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

**DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 0 % jusqu'à la fin du mandat à Madame Françoise SOUDAIS qui assure les fonctions de comptable du Trésor.

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **VI - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUÉ DANS LA SALLE DES QUATRE CHEVALIERS AUPRES DE L'ASSOCIATION « LES ATELIERS MUSICAUX »**

**Vu** le projet de convention de mise à disposition d'un local,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du local situé dans la salle des Quatre Chevaliers pour la pratique de l'association « Les Ateliers musicaux », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

## **URBANISME**

### **VII – DENOMINATION DE RUE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable des membres de la commission Voirie réunie le 3 novembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- **DIT** que l'impasse accessible par la rue des Trémières est dénommée « Impasse des Pâquerettes »,
- **DIT** que la dénomination de la nouvelle voie sera communiquée au centre des impôts fonciers, aux services de La Poste et à tout organisme le nécessitant.

## **ENVIRONNEMENT**

### **VIII – CONNAISSANCES ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la LPO pour dresser un diagnostic faunistique de la commune, de le valoriser auprès de la population et de créer le cas échéant un refuge LPO.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **IX – AVANCEMENT DE GRADE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- **ACCEPTE** de nommer un agent de la commune actuellement adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2017), suite à l'obtention de l'examen professionnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination correspondant.

### **X – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2017) pour les services techniques,
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017.

### **XI – RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT POUR LE POSTE DE COORDINATEUR PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **DECIDE** de renouveler le contrat pour le poste de coordinateur petite enfance-enfance-jeunesse, à compter du 9 novembre 2016, pour une durée de 12 mois, rémunéré sur un grade équivalent de catégorie B à l'indice brut 393, indice majoré 358,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016.

### **XII – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR LE POSTE DE CUISINIER DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **DECIDE** de recruter un agent contractuel pour le poste de cuisinier de la restauration scolaire au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 4 novembre 2016 et pour une durée de 12 mois, rémunéré sur un grade équivalent de catégorie C à l'indice brut 342, indice majoré 323,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **XIII – APPEL A PROJET CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS**

Un appel à projet a été lancé en septembre dernier. La commission « Affaires scolaires, enfance, jeunesse » s'est réunie le 14 octobre, 19 octobre et 18 novembre 2016 pour analyser les projets de deux associations. C'est l'association « La Maison des P'tits Loupiots » qui a été retenue. L'association portera son projet auprès de la PMI qui pourra alors valider ou non la faisabilité du projet sur notre commune.

### **XIV – PROPOSITION DE CREATION D'UN SERVICE ENFANCE-JEUNESSE**

Les membres du Conseil municipal sont consultés pour se positionner sur la forme à donner aux accueils enfance suite aux conclusions du groupe de travail dédié.

Le Conseil municipal s'est prononcé majoritairement pour une reprise en régie de l'ensemble des accueils collectifs de mineurs pour une période test de 3 années scolaires.

### **XV – LETTRE DE LA MUTUALISATION**

« La lettre de la mutualisation », lettre interne d'information destinée aux agents et aux élus de la CdA et de ses communes, a été distribuée à chacun des membres du Conseil municipal en vue de la délibération à prendre lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

La séance est levée à **22 heures 50**.

A La Jarne, le 21 novembre 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 21 novembre 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*